



Préavis n° 12/10.2024 – section des finances

Budget du service des finances communales pour l'an 2025

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Comme chaque année à pareille époque, nous avons l'avantage de vous proposer le budget du service des finances communales pour l'année à venir.

Le graphique ci-dessous illustre depuis 2014 l'évolution de la marge d'autofinancement.

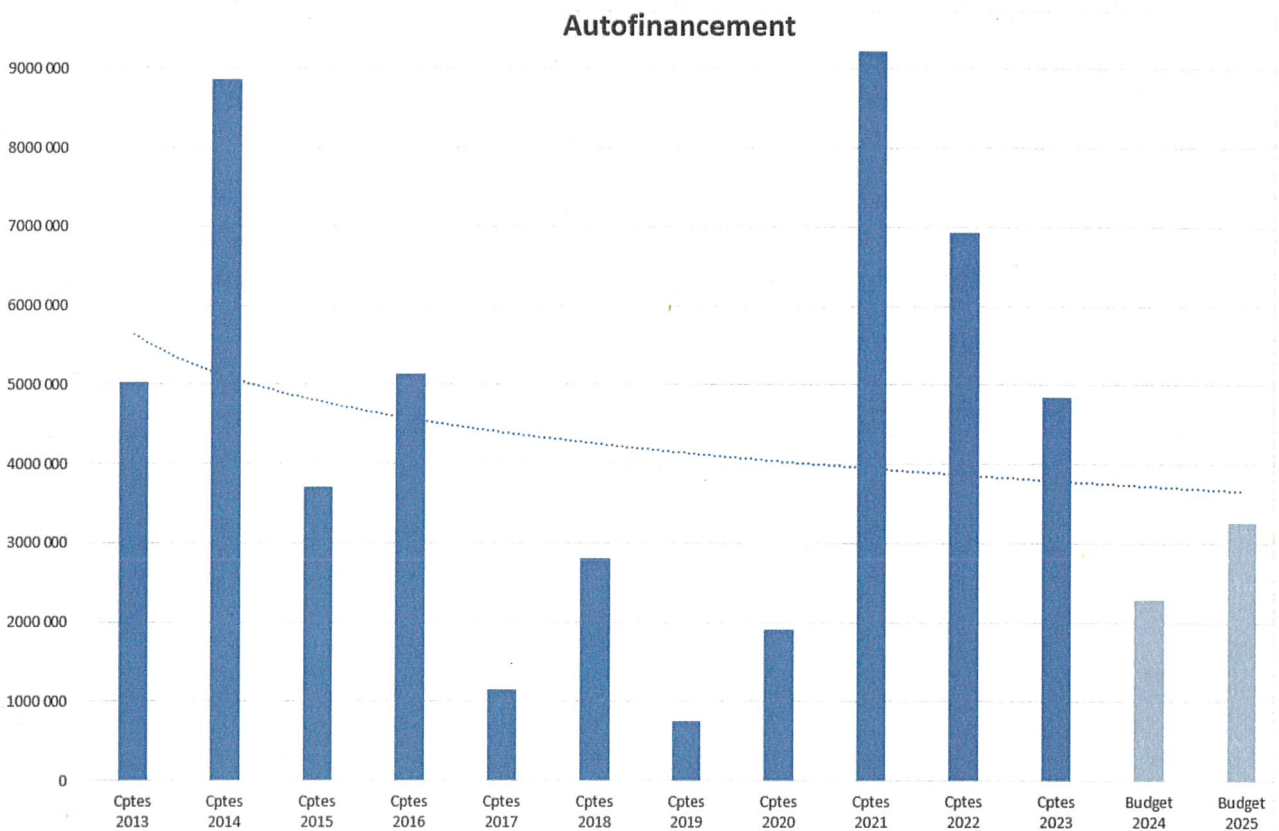


Table des matières

I.	Préambule	2
II.	Présentation du budget en bref et résultats nets	2
III.	Analyse par groupes budgétaires	3
IV.	Financements spéciaux (comptes affectés)	11
V.	Commentaires sur le budget d’investissements	11
VI.	Conclusions	12

I. Préambule

Taux communal

Le 25 septembre 2024, le Conseil communal a accepté l’arrêté d’imposition pour l’année 2024, identique à celui de l’année précédente.

MCH2

Le passage à MCH2 en 2024 crée d’importantes modifications sur la présentation des comptes, de nouveaux comptes, de nouveaux intitulés et des imputations parfois plus détaillées.

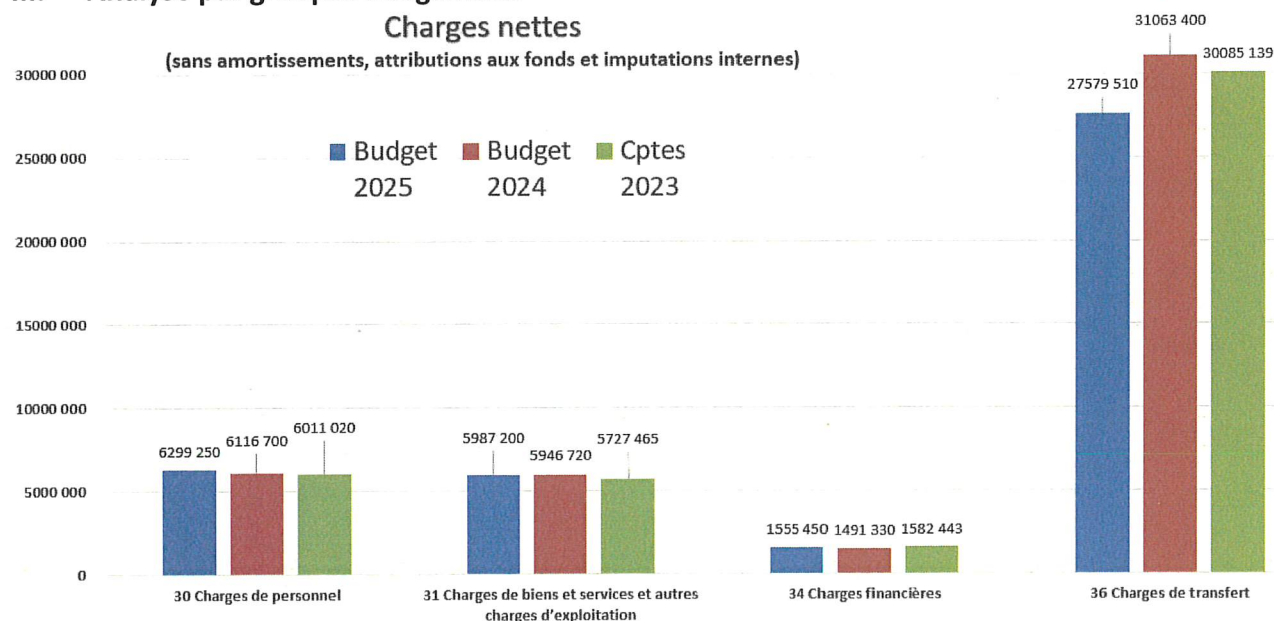
Le budget provisoire 2024 sur MCH2 a été retravaillé en tenant compte des modifications apportées au plan comptable durant l’exercice de cette année. Les comptes 2023 MCH1 ont été convertis en MCH2 afin de pouvoir les comparer avec le budget 2025 et celui de 2024. Cela permettra également de comparer les futurs comptes MCH2 2024 avec le budget 2024 et les comptes 2023.

II. Présentation du budget en bref et résultats nets

C’est un budget avec Fr. 46'476'710.– de charges et Fr. 47'093'710.– de revenus, soit un bénéfice de Fr. 617'000.– que nous vous présentons, résultat en augmentation de Fr. 1'851'000.– par rapport au budget 2024.

Le budget 2025 dégage une marge d’autofinancement positive de Fr. 3'259'300.–, en augmentation par rapport au budget 2024 (Fr. 2'284'880.–). Cette marge ne nous permettra pas de financer la totalité des investissements prévus en 2025. Ceux-ci le seront par l’emprunt.

III. Analyse par groupes budgétaires



Groupe 30 – Charges de personnel Fr. 6'299'250.-

(Budget 2024 6'116'700.- et comptes 2023 Fr. 6'011'019.94)

Nous constatons une augmentation de Fr. 182'550.– dans ce groupe par rapport au budget 2024.

Evolution de l’effectif du personnel communal par rapport à la population

	Etat au 30.09.2024		Projection 2025	
	H et F		H et F	
Plein temps 90-100%	38		37	
Temps partiel				
50-89%	19		20	
15-49%	10		9	
- de 15%	12		12	
Total	79		78	
Equivalents plein temps	54.91		54.31	
Habitants au 31.12. de l’année précédente	6000		6000	
Prorata pour 1000 habitants	9.15		9.05	

Détail par lieu de travail	Etat au 30.09.2024		Projection 2025	
	H et F	EPT	H et F	EPT
<u>Administration</u> (18 employés et 2 apprentis)	20	17.90	19	16.90
<u>Centre culturel et sportif du Vieux-Moulin</u> (y compris la bibliothèque) – 6 employés et 2 apprentis	8	5.15	8	5.15
<u>Centre sportif de Marcy et collèges</u> (y compris l’accueil des enfants et les leçons surveillées) – 24 employés dont 3 personnes dont les salaires sont partiellement ou entièrement compensés par des rentrées (SESAP et leçons surveillées)	24	11.55	24	11.55
<u>Eglise romane</u>	2	0.21	2	0.21
<u>Ch. du Pré 5</u>	1	0.10	1	0.10
<u>Office du tourisme</u>	1	0.40	1	0.40
<u>Piscine</u> – 7 gardes-bains et moniteurs de natation/aquagym	7	5.1	7	5.1
<u>Service des espaces publics et de l’environnement et service des eaux</u> – 12 employés et 1 apprenti	13	12.10	11	10.70
<u>STEPi</u>	3	2.4	3	2.4
Total	79	54.91	76	52.51

Groupe 31 – Charges de biens et services et autres charges d’exploitation Fr. 5'987'200.–

(Budget 2024 Fr. 5'946'720.– et comptes 2023 Fr. 5'727'465.–)

Nous constatons une légère augmentation de Fr. 40'480.– dans ce groupe par rapport au budget 2024 (0.68%).

Dans les mouvements importants, nous pouvons citer:

- 3111 (+Fr. 79'650.–) achat d'une lame à neige, de deux remorques, d'un compresseur, d'un nettoyeur à haute pression, d'étagères et d'armoires anti-feu,
- 3120 (-Fr. 289'400.–) une baisse des coûts de l'énergie grâce principalement à l'installation de panneaux photovoltaïques (Fr. 237'650.–); ainsi qu'une baisse de Fr. 50'200.– pour le gaz,
- 3132 (-Fr. 86'400.–) une diminution des honoraires pour l'aménagement du territoire (Fr. 90'000),
- 3144 (+Fr. 228'300.–) une augmentation due principalement aux travaux importants prévus pour l'entretien de nos principaux collèges, de notre ancienne administration et de nos édifices publics.

Groupe 33 – Amortissements du patrimoine administratif Fr. 1'198'380.–

(Budget 2024 Fr. 2'316'480.– et comptes 2023 Fr. 11'330'989.53 – y compris les comptes 34 réévaluation du patrimoine (Fr. 20'000.–) et 38 amortissements supplémentaires (Fr. 9'281'843.24).

Le détail des amortissements (33), des attributions (35) et prélèvements sur les fonds (45) figure dans les premières pages de la brochure du budget.

Groupe 34 Charges financières Fr. 1'550'450.–

(Budget 2024 Fr. 1'491'330.– et comptes 2023 Fr. 1'582'442.95)

La charge d'intérêt est un peu inférieure au budget 2024 grâce à la diminution des taux constatée ces derniers temps.

Nous trouvons également dans ce compte les charges des immeubles du patrimoine financier. Une augmentation nette de Fr. 88'500.– est constatée entre l'entretien des bâtiments et de leurs équipements.

Groupe 35 Attributions aux fonds et financements spéciaux Fr. 1'739'120.–

(Budget 2024 Fr. 1'476'600.– et comptes 2023 Fr. 1'393'776.55)

Voir détails dans la brochure du budget.

Groupe 36 Charges de transfert (avec le Canton ou les communes) Fr. 27'579'510.–

(Budget 2024 Fr. 31'063'400.– et comptes 2023 Fr. 30'085'139.34)

Péréquation des ressources	Péréquation des besoins	Compensation des villes	Compensation transitoire	PCS	Facture policière
11 385 755	0	1 377 695	0	5 732 615	181 435

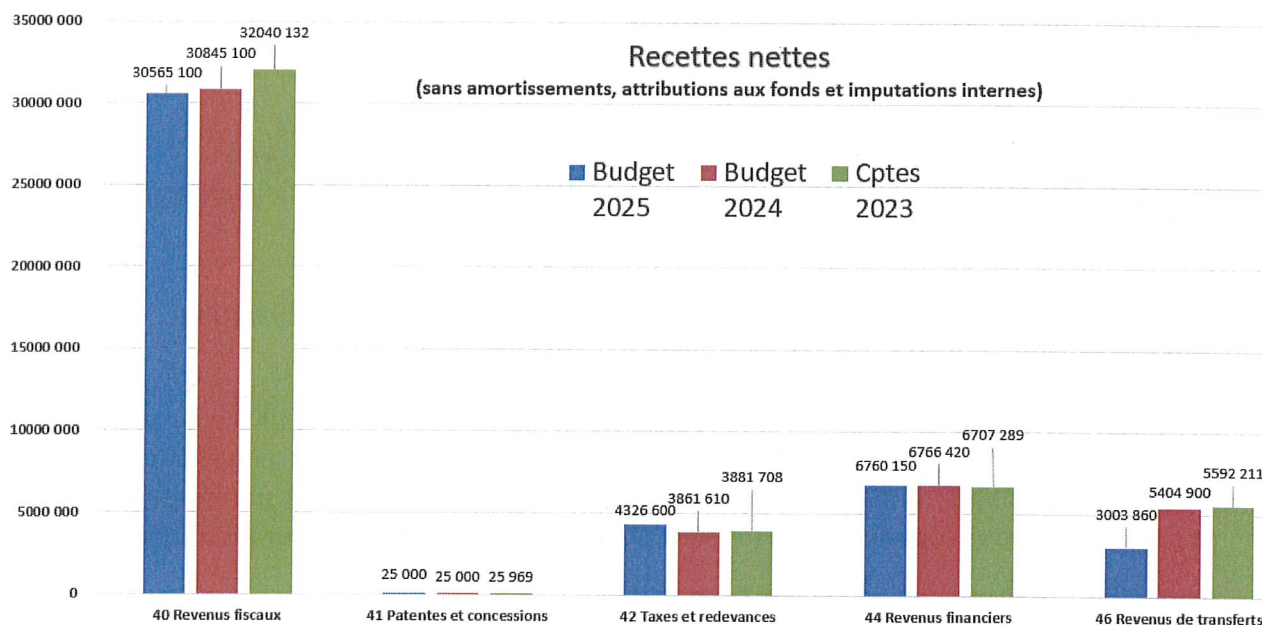
NB : les montants en vert sont à recevoir et les montants en rouge à verser

Total péréquation et factures cantonales :	18 677 500
---	-------------------

Les comptes 3611, 3621 et 3622 sont concernés par la NPIV (Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise) entrée en vigueur en 2025. L’effet net de ce changement de système n’entraîne pas de variation financière pour notre Commune. En maintenant un taux d’imposition à 59 (en-dessous de la moyenne des communes vaudoises qui est de 67,6), sur Fr. 1'000'000.– de recettes supplémentaires d’impôts, nous ne conserverons qu’environ Fr. 90'000.–.

- 3601 (+Fr. 45'000.–) Les charges et revenus des actes administratifs délivrés par le Canton sont désormais détaillés (au crédit du compte 4210).
- 3612 (+Fr. 150'350.–) Une augmentation des charges de la police administrative de PRM de Fr. 105'400.– est constatée en vue de la nouvelle politique de stationnement à Saint-Prex.

Répartition des recettes nettes



Groupe 40 – Revenus fiscaux Fr. 30'565'100.–

(Budget 2024 Fr. 30'845'100.– et comptes 2023 32'040'131.94)

Pour le budget 2025, les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques (IRF) ont été calculés sur les comptes 2023 et acomptes perçus en 2024, en tenant compte d’une population de 6'000 habitants. En ce qui concerne les personnes morales, l’impôt sur le bénéfice et sur le capital sont discutés annuellement avec les responsables de l’ACI (Administration Cantonale des Impôts). L’impôt sur le bénéfice et celui sur le capital sont tous deux en baisse de Fr. 500'000.– par rapport au budget 2024. Ces impôts fluctuent énormément entre chaque année; il reste donc beaucoup d’incertitudes au niveau de ces prévisions.

Groupe 41 – Patentes et concessions Fr. 25'000.–

(Budget 2024 Fr. 25'000.– et comptes 2023 Fr. 25'968.75)

Groupe 42 – Taxes et redevances Fr. 4'326'600.–

(Budget 2024 Fr. 3'861'610.– et comptes 2023 Fr. 3'881'708.49)

Les émoluments pour des actes administratifs (02210.4210.xx) sont en hausse de Fr. 30'000.– puisque traités au brut (voir explication compte 3601).

Le compte n° 61510.4240.17 a été créé pour inscrire les recettes générées par les futurs horodateurs (+Fr. 394'000.–).

En lien avec la pose de nouveaux horodateurs, l'estimation des recettes d'amendes d'ordre été relevée par PRM à Fr. 128'000.–, contre Fr. 40'000.– pour 2024.

Groupe 44 – Revenus financiers Fr. 6'760'150.-

(Budget 2024 Fr. 6'766'420.– et compte 2023 Fr. 6'707'288.74)

Nous trouvons principalement dans ce groupe:

- 4401 les intérêts et majorations des impôts (Fr. 150'000.-),
- 4420 les dividendes du PF (Fr. 105'000.-),
- 443x les recettes des bâtiments du patrimoine financier (2'714'500.-),
- 447x les recettes des bâtiments du patrimoine administratif (Fr. 3'786'650.-).

Tous ces comptes ne varient guère année après année.

Groupe 45 – Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux Fr. 295'200.–

(Budget 2024 Fr. 274'200.– et comptes 2023 Fr. 7'865'690.22)

En 2023, les fonds ont été utilisés pour amortir, de manière anticipée, plusieurs préavis clos (en continuité avec les années 2021 et 2022). En 2025, seuls subsistent les prélèvements sur les fonds des immeubles du patrimoine financier (en cas d'insuffisance de recettes par rapport aux charges) et sur le fonds pour couvrir des pertes sur débiteurs (principalement pour les impôts).

Groupe 46 – Revenus de transferts Fr. 3'003'380.–

(Budget 2024 Fr. 5'404'900.- et comptes 2023 Fr. 5'592'210.97)

La baisse de revenus en 2025 provient de la NPV et des Fr. 2'481'500.– (compte 93000.4622.00 pour la «compensation population») que nous n'allons pas recevoir en 2025.

Nous trouvons principalement dans ce groupe:

- 4601.01 notre part sur la RFFA (Réforme Fiscale et du Financement de l'AVS) qui représente le volet fédéral de la Réforme vaudoise de la fiscalité des entreprises (RIE III vaudoise) (Fr. 1'016'460.-),
- 4601.02 notre part sur les gains immobiliers (Fr. 700'000.-),
- 4601.03 notre part sur les l'impôts des frontaliers (Fr. 650'000.-),
- 4612.xx des dédommagements des Communes et des associations de Communes (Fr. 622'900.-).

IV. Financements spéciaux (comptes affectés)

Dans le budget 2025, comme dans tous les budgets précédents, nous trouvons les comptes affectés mentionnés ci-dessous, dont les résultats positifs ou négatifs sont équilibrés avec les prélèvements ou attributions au financements spéciaux au bilan, à savoir:

- 71 Approvisionnement en eau (bénéfice de l'exercice)	Fr.	173'180.–
- 72 Traitements des eaux usées (bénéfice de l'exercice)	Fr.	6'870.–
- <u>73 Gestion des déchets urbains (perte de l'exercice)</u>	./.	<u>9'020.–</u>
- Total des mouvements des trois comptes affectés	Fr.	180'070.–

Les bénéfices sont reportés au bilan où ils diminuent le montant des dettes accumulées ou augmentent les fonds, alors que les déficits, également reportés au bilan, augmentent les dettes accumulées ou sont pris sur les fonds.

Approvisionnement en eau:

Ce compte présente un solde positif de Fr. 650'833.33 au 1^{er} janvier de cette année.

Traitements des eaux usées:

Les réserves positives permettront d'amortir les actuelles et futures dépenses liées à la finalisation de la mise en séparatif de notre réseau et des entretiens courants. De plus, d'importants travaux vont être effectués d'ici ces prochaines années au niveau de la gestion des eaux usées. Un projet de construction d'une STEP régionale est actuellement à l'étude. Pour rappel, ce compte montre un solde positif de Fr. 4'075'506.23 au 1^{er} janvier de cette année.

Gestion des déchets urbains:

La taxe forfaitaire pour les personnes physiques (applicable à toutes les personnes entre 18 et 80 ans) a été abaissée une première fois à Fr. 108.– en 2018, puis à Fr. 90.– dès 2022. Celle pour les personnes morales a été abaissée à Fr. 180.– en 2019. Au 1^{er} janvier de cette année, ce compte est bénéficiaire à hauteur de Fr. 132'550.40.

V. Commentaires sur le budget d'investissements

En plus du budget 2025, la Municipalité a retravaillé le plan d'investissements. Avec un budget dégageant une marge d'autofinancement positive de Fr. 3'259'300.–, la trésorerie actuelle ne permettra pas de financer tous les nouveaux investissements, qui le seront par l'emprunt. Le détail des investissements pour les prochaines années est présenté dans la brochure.

VI. Conclusions

La Municipalité a maintenu sa politique de maîtrise des coûts dont elle a le contrôle, tout en ayant la volonté de continuellement améliorer ses services à la population, ainsi que sa gestion interne. Aussi sommes-nous en mesure de vous proposer le budget suivant pour l’an 2025:

Revenus totaux	Fr.	47'093'710.–
Charges totales	./.	<u>Fr. 46'476'710.–</u>
Excédent des recettes	./.	Fr. 617'000.–
(331) Amortissements des immobilisations corporelles PA	+	Fr. 1'198'380.–
(3510) Attributions aux financements spéciaux	+	Fr. 189'070.–
(3511) Attributions aux fonds	+	Fr. 1'550'050.–
(4510) Prélèvements sur les financements spéciaux	Fr.	0.–
(4511) Prélèvements sur les fonds	./.	<u>Fr. 295'200.–</u>
Marge d'autofinancement	Fr.	<u><u>3'259'300.–</u></u>

En conclusion et vu ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir prendre la décision suivante:

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le préavis municipal
- entendu le rapport de la commission chargée de l'étudier
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

- 1) d'adopter le budget du service des finances communales pour l'an 2025 par Fr. 47'093'710.– aux recettes et Fr. 46'476'710.– aux dépenses.

Adopté par la Municipalité en séance du 7 octobre 2024

Au nom de la Municipalité:

Le Syndic



S. Porzi

La Secrétaire

A. Guyomard

Délégués municipaux: - M. Anthony Hennard, municipal
- M. Jean-Yves Thévoz, chef du service des finances

Annexes: budget pour l'an 2025, y compris tableau des dépenses d'investissements et divers autres documents

Préavis déposé devant le Conseil communal le 30 octobre 2024